



ATTESTATION D'ASSURANCE

Période : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Par contrat numéro : F 103827.026N

Échéance : 01 JANVIER

La Société Anonyme d'Assurances **La Sauvegarde**, 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex, certifie garantir l'Assuré désigné ci-dessous :

FNASCE- Ecologie
MTES
La Grande Arche Paroi Sud
92055 LA DEFENSE Cedex

contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à autrui (y compris aux participants), au cours de l'organisation d'une manifestation telle que définie dans l'article R 331.10 du Code du Sport.

Manifestation : _____

Nombre de participants : _____

Date : _____

Lieu : _____

Cette extension de garantie est accordée à concurrence des montants définis par l'arrêté du 27 Octobre 2006 :

- Dommages Corporels (hors Responsabilité Civile auto) : 6.100.000 € par sinistre,
- Dommages Matériels (hors Responsabilité Civile auto) : 500.000 € par sinistre.

La garantie s'applique pendant toute la durée de la manifestation, de même que pendant le temps nécessaire aux opérations de montage et démontage des installations.

Cette garantie s'applique en faveur de l'Etat, du fait de son personnel ou de son matériel, dans le cas où sa responsabilité viendrait à être recherchée étant entendu que l'Assureur renonce à exercer le cas échéant, une quelconque action en remboursement contre l'Etat, même dans l'hypothèse où il serait habilité à le faire contre l'Assuré.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois-Perret, le 13 janvier 2026.

Pour la Société

